

Covid-19. Rouen passe en "zone d'alerte renforcée" : quelles conséquences ?

Manon Leterq

3-4 minutes

Le ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé la liste des départements français, classés en trois zones d'alerte. La métropole de Rouen passe en "zone d'alerte renforcée".

Publié le 23 Sep 20 à 20:20



La métropole de Rouen a été placée en « alerte zone

renforcée ». (©FM/76actu)

Lors d'une conférence de presse organisée mercredi 23 septembre 2020, **Olivier Véran, le ministre de la Santé**, a annoncé la liste des départements français en zone d'alerte, rapport à la **circulation du Covid-19**. En **Seine-Maritime**, la **métropole de Rouen**, où le virus circule activement, a ainsi été placée en "**zone d'alerte renforcée**". De nouvelles mesures vont être mises en place pour limiter la propagation du coronavirus.

Lire aussi : [Covid-19 en Normandie : la circulation du virus « s'intensifie », 33 clusters détectés](#)

Rassemblements réduits, fermeture de bars...

Ce placement en « alerte zone renforcée » va avoir de nombreuses conséquences pour le territoire rouennais. Les rassemblements seront dorénavant limités à 10 personnes dans l'espace public (comme dans les parcs).

Les bars ne pourront ouvrir au-delà de 22 heures. L'horaire sera « décidé par le préfet et entrera en vigueur lundi pour laisser le temps à la concertation », a souligné le ministre.

Les grands événements, comme les fêtes locales et étudiantes, seront interdits. Les salles de fêtes, gymnases, salles de sports et salles polyvalentes devront également fermer leurs portes. Le ministre de la Santé a aussi incité les entreprises présentes à privilégier le télétravail, « un outil utile et précieux » pour limiter la propagation du Covid-19.


Lire aussi : [Covid-19. Toulouse passe en « zone d'alerte renforcée », les bars seront fermés à 22 heures maximum dès lundi](#)

69 départements français au-dessus du seuil d'alerte

Olivier Véran a dit prêter une « attention particulière » aux personnes âgées, notamment dans les Ehpad. Ces établissements seront invités à « prendre des mesures de renforcement ». Les visites se feront uniquement sur rendez-vous, avec des plages horaires décidées à l'avance.

D'autres métropoles ont été placées en « zone d'alerte renforcée », comme Bordeaux, Lyon, Nice, Lille, Paris et sa petite couronne, Toulouse, Saint-Etienne, Grenoble, Montpellier et Rennes. Dans ces métropoles, comme à Rouen, le taux d'incidence (nombre de nouveaux cas positifs) est supérieur à 150 cas positifs pour 100 000 habitants, et le taux d'incidence pour les personnes âgées est supérieur à 50 cas positifs pour 100 000 habitants.

En tout, ce sont 69 départements français qui ont ce mercredi, dépassé le seuil d'alerte. Ils ont été classés par le gouvernement en trois zones : zone d'alerte, zone d'alerte renforcée et zone d'alerte maximale. La Guadeloupe et la métropole d'Aix-Marseille ont été classés en zone d'alerte maximale.

[ DIRECT] Suivez le point hebdomadaire d'Olivier Véran sur la stratégie de lutte contre la [#COVID19](#) <https://t.co/JZEVotO9DJ>

— Ministère des Solidarités et de la Santé (@MinSoliSante)

[September 23, 2020](#)